

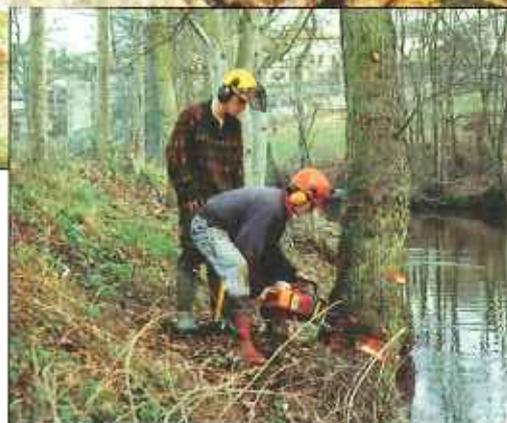
Le journal de la Coise



Publication de : SIVU pour l'aménagement de la Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier, Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais
Communauté de Communes des Hauts-du-Lyonnais, Communes de Marcenod et de Sainte-Catherine

Exemplaire gratuit

N° 3 - Juin 1998



EDITORIAL

En cette fin de siècle, nous entendons beaucoup parler de pollution. C'est vrai que nous constatons depuis quelques années une prise de conscience des problèmes liés à la dégradation de l'environnement. La mise en place d'actions comme le Contrat de Rivière Coise, il y a déjà deux ans, en est la parfaite illustration.

Sur le bassin de la Coise, les communes continuent d'améliorer leurs réseaux de collectes et de traitement d'effluents domestiques. Certaines ont besoin de temps pour mettre au point des projets élaborés qui supposent des choix techniques et financiers judicieux. Dans leur phase de réalisation, ces projets seront soutenus par les partenaires du contrat.

Sur les bords de la Coise et de ses affluents, plus de 20 kilomètres de berges ont été nettoyés. Si on ne voit pas de vastes chantiers de curage et d'élargissement pour faciliter l'écoulement de la rivière, avec pelleteuses et bulldozers, c'est parce que sont privilégiés les travaux qui gardent aux cours d'eau leur état naturel.

Des plantations d'arbres viennent combler les vides laissés sur quelques rives lorsqu'on a dû abattre de nombreux arbres morts ou instables. Les berges, victimes d'érosion sont traitées grâce à des techniques qui consistent à réimplanter une armature végétale, généralement du saule, qui s'enracine facilement. La berge se régénère ainsi de manière complètement naturelle.

Le Contrat de Rivière continue son chemin. Redisons-le, tout le monde est concerné : collectivités, industriels, agriculteurs, particuliers, pêcheurs, promeneurs. Gaspiller moins, polluer moins, c'est participer à la réussite de ce projet d'intérêt général.

Jean BOUCHARDON,
Maire de Saint-Galmier,
Président du SIVU pour l'aménagement de la
Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier,
Président du Comité de Rivière

Jean BOUTIÉON,
Maire de Chazelles-sur-Lyon,
Président de la Communauté de
Communes de Forez-en-Lyonnais

Louis VÉRICHI,
Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise,
Président de la Communauté de
Communes des Hauts-du-Lyonnais

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES Réalizations et Projets

Que ce soit pour renforcer ou restructurer des réseaux de canalisations ou que ce soit pour améliorer le traitement par lagunes ou stations d'épuration, les communes ont réalisé des travaux ou ont des projets pour réduire et si possible éliminer les pollutions dues aux rejets d'effluents domestiques ou industriels dans le bassin versant de la Coise.

Voici un petit tour d'horizon par commune de ce qui a été ou sera réalisé.



AVEIZE

Une première tranche de travaux pour étendre le réseau de canalisation de la commune est terminée. A l'automne, une nouvelle station d'épuration sera mise en chantier pour un coût prévisionnel de 1 300 000 Francs.

AVEIZIEUX

Une deuxième tranche de travaux concernant une extension de réseau est programmée pour 1999.

SYNDICAT de CHAZELLES-SUR-LYON et VIRICELLES

La mise en conformité de la station d'épuration est prévue. La filière d'épuration sera améliorée par un procédé de déphosphatation qui consiste à injecter du sel de fer dans le bassin d'aération. En matière de traitement et de stockage des boues, afin qu'elles soient valorisées en milieu agricole, un chaulage sera nécessaire ainsi que la construction d'un silo de stockage d'une capacité d'environ 900 mètres cubes.

CHEVRIERES

Une remise en état des drains filtrants a été effectuée partiellement au lieu dit Savigneux. Un complément de travaux sera réalisé pour réaménager le dessableur et le déversoir d'orage. Ces travaux devraient permettre d'améliorer la qualité du rejet du hameau de Savigneux.

SAINT GALMIER - CHAMBOEUF

Les travaux de la station d'épuration qui devra traiter les eaux usées de Saint-Galmier - Chamboeuf et l'usine Badoit vont débuter dès cette fin d'été. Cette nouvelle station d'une capacité de traitement pour "11 400 équivalents habitants" sera située au lieu dit La Colombinière. Coût : 12,4 millions de francs. Le site de la station actuelle sera entièrement réhabilité et végétalisé.

Parallèlement à ce vaste chantier, des travaux de restructuration de réseaux de collecte seront réalisés en aval du Val de Coise et à la Frarie.

CUZIEU

Un programme de restructuration de réseau de collecte va débuter à l'automne 1998.

Parallèlement une étude est en cours pour choisir une solution entre le raccordement des effluents de la station actuelle à la station du syndicat de Plancieux ou la construction d'une nouvelle station.

MARCENOD

Une première tranche de travaux de restructuration de réseaux d'assainissement commence en 1998, elle concerne des

travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales ainsi qu'une extension de réseau.

SAINT MEDARD EN FOREZ

Suite aux études réalisées en 1997 et 1998, le choix de la création d'une station d'épuration à boues activées (de 800 équivalents habitants) a été fait.

Cette dernière sera implantée à proximité de la lagune existante. Les travaux débuteront fin 1998.

CANTON DE SAINT SYMPHORIEN-SUR-COISE

Les études réalisées en 1997 semblent s'orienter vers le choix d'un raccordement à la station d'épuration existante, pour les effluents des communes de Saint-Martin-en-Haut, Sainte-Catherine, Larajasse, Pomeys et peut-être Duerne.

Durant l'été 1998, les communes concernées devraient se regrouper dans un syndicat d'assainissement. Les premiers travaux pourraient débuter en l'an 2000. Les années 1998 et 1999 permettraient d'affiner les études et régler toutes les démarches administratives : enquête publique, étude d'impact...

SYNDICAT DE PLANCIEUX

Les travaux de restructuration de réseaux de collecte continuent sur le territoire du syndicat. Une installation de chaulage et de stockage des boues sera opérationnelle dès le mois de septembre à la station d'épuration.

Le programme quinquennal prévu jusqu'en 2001 est tenu. D'ici là, des travaux à la hauteur de 20 millions de francs seront réalisés sur les communes de Montrond-les-Bains, Saint-André-le-Puy et Bellegarde-en-Forez. Ainsi, le syndicat de Plancieux sera bien placé pour répondre aux normes européennes entrant en vigueur.

VEAUCHE

Au mois d'avril 1998 les travaux ont débuté pour préparer la pose d'une canalisation collectant tous les effluents qui se déversent actuellement directement dans la Sonde. Ce collecteur amènera les effluents à la station des Barrioux.

En 1999, un collecteur de transfert sera posé pour refouler les effluents, qui actuellement sont traités au "Barrioux", à une nouvelle station d'épuration qui sera construite sur les bords de Loire à proximité de l'ancienne, en l'an 2000 et 2001.

SAINT BONNET LES OULES

Après avoir réalisé en 1998 un diagnostic des réseaux existants et une étude de zonage sur l'ensemble du territoire de la commune, des travaux seront définis par ordre de priorité. Les premiers travaux devraient débuter en 1999.

DES GESTES SIMPLES ET POURTANT ESSENTIELS : APPRENONS À PRÉSERVER NOS RIVIÈRES.

On nous parle quotidiennement de pollutions industrielles, agricoles ou domestiques qui viennent perturber les conditions de vie et l'équilibre du milieu aquatique et compromettent les utilisations de l'eau.

MAIS A NOTRE NIVEAU, QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Comment peut-on participer à l'effort de dépollution des eaux usées ? Quels sont les bons réflexes que chacun d'entre nous doit adopter pour que les générations futures ne souffrent pas de graves problèmes liés à l'eau ?

Il faut avant tout éviter de rejeter certains produits polluants dans les égouts (évier et toilettes) surtout s'ils ne sont pas reliés à une installation d'épuration (station d'épuration, lagune, installation autonome...). Cependant, même reliés à une station d'épuration, certains produits extrêmement toxiques peuvent rendre inefficaces les traitements de la pollution domestique et endommager gravement la station.

QUELQUES SOLUTIONS :

* De nombreux produits polluants sont récupérés par les déchetteries ou par les mairies (voir tableau ci-dessous).

En particulier :

- les huiles de vidange neuves ou usées (rapporter les bidons non utilisés ou recueillir les huiles usées dans des bidons et les apporter chez le garagiste qui fait souvent partie d'un circuit de collecte spécial),
- les hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine, white spirit, etc.,
- les acides et tous les produits à base de Mercure (et tout particulièrement les piles et les batteries),
- les restes de désherbants ou d'engrais utilisés pour le jardinage,
- les fonds de pots de peinture, les produits pour vernir les bois, etc.,
- les insecticides domestiques et les produits pour protéger les bois des insectes, etc.,
- les médicaments périmés ou entamés. Des circuits de collecte de médicaments existent souvent. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

* Evitez de laver les voitures dans la rue car le lavage entraîne directement dans le ruisseau ou les collecteurs d'eaux pluviales, des hydrocarbures et des particules polluantes dues aux gaz d'échappement ; les garages, les stations-service ou les stations de lavage sont, dans la plupart des cas, reliés aux stations d'épuration des eaux usées.



* Enfin, veillez à ne pas utiliser trop de détergents lorsque vous faites la lessive ou la vaisselle.

Les bons gestes pour préserver l'eau des rivières ce sont donc quelques précautions simples, mais essentielles, quelques grammes de bon sens et une pincée de citoyenneté.

Déchetterie	Chazelles-sur-Lyon(*)	Montrond-les-Bains	Andrézieux
Produits toxiques (désherbants, insecticides, peintures, diluants,...)	NON	NON	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI

Dans tous les cas vous pouvez téléphoner à votre mairie pour connaître les possibilités de ramassages : déchetteries mobiles (SIMOLY), collectes ponctuelles de produits toxiques.

(*) A ce sujet, la déchetterie de Chazelles sur Lyon a déménagé au lieu-dit "La Font Rivaud".

LE JOURNAL DE LA COISE N° 3 - Edition spéciale de la Plaiillé - Juin 1998

Edité par le Comité de Coordination des Monts du Lyonnais.

Château de Pluvy - 69590 Pomeys - Tél. : 04.78.19.08.50

Directeur de la publication : Pierre VARLIETTE - Rédacteur en chef : Henri BARCET

Comité de rédaction : Commission Communication du Contrat de Rivière Coise autour de Yves PIOT, technicien de rivière.

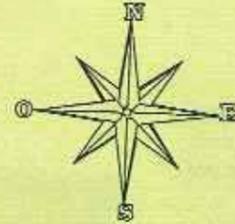
Tirage : 23500 exemplaires. Distribution gratuite.

Impression : Imprimerie des Monts du Lyonnais - 69850 Saint Martin en Haut.

INTERVENTIONS SUR LA VÉGÉTATION ET LES OUVRAGES DE LA COISE ET SES AFFLUENTS

Depuis Octobre 1996, 21 kilomètres de rivière ont bénéficié de différents travaux :

- le débroussaillage et le nettoyage manuels sont effectués par des équipes de personnes en insertion,
- l'abattage et le débardage à l'aide de tracteurs ou de chevaux sont réalisés par des professionnels, principalement par des entrepreneurs forestiers.



Mise à jour Mai 1998

- Travaux de restauration des Berges réalisés à ce jour
- Travaux de restauration des Berges en projet pour 1998-1999
- Seuils restaurés à ce jour
- Seuils en projet de restauration en 1998
- ▲ Actions ponctuelles de stabilisation de berges en technique végétale réalisées à ce jour

* Le programme d'interventions pour 1998-1999 peut varier sensiblement en fonction de divers impératifs (travaux urgents, demandes de riverains, etc.)

DES DROITS ET DES DEVOIRS

Que l'on soit propriétaire riverain d'un cours d'eau ou simple habitant du bassin versant de la Coise, notre comportement peut, un jour, avoir une influence sur la bonne santé de la rivière.

Ces quelques dessins commentés ont la seule ambition de vous informer avec humour sur ce que l'on peut ou ne peut pas faire avec la rivière.

L'usage de l'eau appartient à titre privilégié au riverain. Toutefois cela implique pour lui l'obligation de ne pas la rendre impropre à l'irrigation ou aux usages ordinaires, et de la rendre à son cours naturel après s'en être servi.



"Quiconque a jeté, déversé ou laissé s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont entraîné des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune" est passible d'amendes voire d'une peine de prison.



"Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives". "Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux à la propriété de la moitié du lit suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau" (art. 98, code rural).



Le riverain n'est pas propriétaire de l'eau qui borde ou traverse son héritage. "L'eau n'appartient à personne et son usage est commun à tous". "L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation" (loi du 3 janvier 1992).

Le propriétaire peut prélever de l'eau pour subvenir à ses besoins domestiques (prélèvements inférieurs à 40 m³ par jour).

Toute autre utilisation de l'eau est soumise à autorisation préfectorale (irrigation...)

DITES DONC VOUS! VOUS SAVEZ QUE VOUS N'AVEZ DROIT QU'À QUARANTE MÈTRES CUBES D'EAU POUR VOTRE USAGE DOMESTIQUE?... LA VOUS DÉPASSEZ!



Le préfet peut prendre des mesures de limitation (décret du 24 sep. 92) ou de suspension provisoire des usages de l'eau. L'arrêté préfectoral est affiché dans chaque commune concernée.



La réalisation collective des travaux de curage et d'entretien est toujours préférable à des réalisations individuelles (il paraît difficile par exemple qu'un propriétaire riverain puisse curer sa moitié de lit, sans coordonner son intervention avec celle du propriétaire de la rive opposée).

NOUVELLES BREVES

SUR LE CHEMIN DES MOULINS OUBLIES

Cet ouvrage écrit par Tony et Janine Kocher de Cuzieu relate la vie des nombreux moulins qui jalonnaient autrefois le cours de la Coise, de la Toranche et de leurs affluents. L'édition de ce livre a été soutenue par le Contrat de Rivière Coise.



Sur le chemin des Moulins Oubliés a été présenté lors d'une rencontre avec les meuniers qui ont participé par leur témoignage, à sa réalisation. Ce livre passionnant a été distingué par la société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles Lettres de la Loire qui lui a reconnu une valeur certaine pour ses qualités esthétiques, d'écriture et pour le sérieux de sa documentation (il est encore disponible dans les librairies de la région).

SOIREE D'INFORMATION

Elle était organisée par la bibliothèque de Saint-Denis-sur-Coise, en collaboration avec le C.C.M.I., le vendredi 20 mars dernier sur le thème : "Qu'est-ce que le contrat de rivière Coise ?". Elle a rassemblé une quarantaine de personnes. Yves Piot le technicien de rivière, des représentants de la Chambre d'Agriculture de la Loire, des pêcheurs sont intervenus tour à tour au cours d'un débat des plus intéressants et qui a permis d'apporter des réponses aux multiples questions que se posait l'assistance.

INVITATION

Sur le même thème que la soirée Contrat de Rivière de Saint-Denis-sur-Coise, nous avons le plaisir de vous inviter à la soirée-débat de BELLÉGARDE-EN-FOREZ, salle d'animation, la Verchère, Vendredi 5 juin à 20 h 30.

LE CONTRAT DE RIVIERE S'EXPOSE

Le public qui se rendra au Comice les 27 et 28 juin prochains à Saint-Galmier pourra visiter le stand "Rivière Coise" qui se tiendra au caveau de la Mairie.

MAQUETTE

Les adolescents de l'Institut "La Rose des Vents" à Saint-Galmier sont en train de réaliser une maquette du bassin versant de la Coise. Aidés par des professionnels, ils découpent, collent, poncent et peignent la matière plastique en essayant de respecter le plus rigoureusement possible les courbes de niveaux des monts et des vallées de la Coise. Bon courage pour ce travail qui complètera un jour, l'exposition itinérante.

LES ELUS EN VISITE

Le 11 octobre dernier, plus de 30 personnes, maires ou conseillers municipaux, ont visité plusieurs sites des bords de Coise sur lesquels Yves Piot leur a présenté différents types de travaux en matière de restauration et d'entretien des berges et des ouvrages.

CAMP D'ETE : LA PECHE

Le Comité de Coordination Socio-Culturelle des Monts du Lyonnais, organise un nouveau camp d'été pour les enfants de 8 à 12 ans sur le thème de la pêche, du 13 au 17 juillet 1998 au camping du Val de Coise à Saint-Galmier.

Au programme : découverte de la rivière (faune, flore, entretien...) pratique de la pêche, vie en groupe sous la tente.

Renseignements et inscriptions : Centes Sociaux des Monts du Lyonnais

- Chazelles, tél. 04.77.54.95.03,

- St Laurent de Chamousset, tél. 04.74.70.55.90,

- St Symphorien-sur-Coise, tél. 04.78.48.46.14.

POUR AVIS

L'un des maîtres d'ouvrage du Contrat de Rivière Coise, le SIVOM du canton de Saint Symphorien-sur-Coise, a changé sa structure et est devenu depuis le 1^{er} janvier 1998 la Communauté de Communes des Hauts-du-Lyonnais.

LES ECOLIERS A LA DECOUVERTE DES RIVIERES...

Cette année encore, le CCML anime, dans le cadre du contrat de rivière, des actions en direction des scolaires.

En effet, toutes les écoles du bassin versant de la Coise souhaitant étudier le thème de l'eau à travers les rivières qui nous entourent, ont pu bénéficier de dossiers thématiques sur différents sujets : l'eau et la vie, les ouvrages hydrauliques, la rivière et son entretien, la faune et la flore des bords de rivière, la pêche, etc... Des cassettes vidéo, prêtées par les Agences de l'eau ont souvent complété l'information des enfants, tandis que les enseignants avaient à leur disposition au CCML une documentation très fournie à consulter sur place. L'exposition itinérante du Contrat de Rivière Coise a également été prêtée aux écoles qui l'ont demandée.

De nombreuses interventions ont été assurées, soit par le technicien rivière (Yves Piot) ou l'animatrice CCML (Sylvie Charnier), soit par des intervenants extérieurs comme les gardes pêches du Conseil Supérieur de la Pêche mis à disposition des Fédérations de Pêche départementales, Monsieur Kocher sur les moulins, Monsieur Lhopital sur l'utilisation de l'eau autrefois à St Symphorien-sur-Coise et d'autres personnes parmi lesquelles des membres des associations de pêche locales.

19 classes de 10 écoles (ou collège) ont ainsi pu profiter des actions du contrat de rivière. Certaines ont organisé avec l'aide du CCML des sorties pour visiter une station d'épuration, un vieux moulin, ou une minoterie.

Tout le travail des enfants sera mis en valeur dans "le journal des enfants n° 2" qui reprendra dessins, poèmes, textes des écoliers ayant travaillé sur le thème de l'eau. Les panneaux réalisés par certaines classes pourront également être présentés au comice de St Galmier.

COMME UN POISSON DANS L'EAU

La répartition et la diversité des espèces de poissons dans une rivière dépendent de nombreux paramètres. La pente, la largeur et la profondeur du cours d'eau, ainsi que la température et la qualité de l'eau ont une incidence importante sur la vie aquatique.

Imaginons 1 200 mètres d'une rivière de 8 mètres de large et ayant les caractéristiques de la Coise. En théorie, on devrait y trouver 1 200 truites (tous âges confondus) dont 150 à 200 d'une taille légale pour la capture (20 cm).

Sur la même surface dans la Coise, une étude de la Fédération de pêche de la Loire dénombre seulement 500 truites en moyenne dont une soixantaine atteint la taille légale pour être pêchée. Quelques problèmes se posent donc pour que la truite se trouve dans la Coise "comme un poisson dans l'eau".

RAISONS PROBABLES DE LA DIMINUTION DU NOMBRE DE TRUITES ET SOLUTIONS ENVISAGEES

Les raisons sont multiples et interagissent plus ou moins entre elles. Si la qualité de l'eau en est une, on peut espérer, que le programme d'assainissement prévu dans le cadre du contrat de rivière aura résolu ce problème dans les prochaines années.

L'ensablement du lit de la rivière qui touche l'ensemble du bassin versant de la Coise est certainement aujourd'hui le problème majeur pour la reproduction et la vie de la truite.

Lorsque le sable colmate les fonds, la truite ne trouve plus les invertébrés dont elle se nourrit. Les caches créés par les fonds rocheux disparaissent comme les plages de graviers qui sont ses lieux de prédilection pour la fraye.

Sur les affluents, pour utiliser l'eau de la rivière pour l'irrigation, il y a plus de cent ans, on a construit des barrages.

Ces derniers diminuaient la vitesse de l'eau. A l'abandon depuis longtemps, ils s'effondrent.

Les ruisseaux recherchent un nouveau lit, ils érodent le fond et les berges et entraînent avec eux le limon et le sable qui se déposent dans les zones de faible pente et en particulier en amont des seuils de la Coise.

Ce phénomène associé à l'érosion des terres agricoles est la principale cause de l'ensablement. Il est donc important de stabiliser les ouvrages encore existants tout en veillant à ce qu'ils ne créent pas un obstacle à la circulation du poisson. Une dernière action consisterait à curer les retenues en amont des seuils.

Cette opération onéreuse et délicate devra être réalisée avec beaucoup de précaution pour ne pas polluer les zones aval. Afin de ne rien laisser au hasard, cette année un contrôle de la température de l'eau sera réalisé sur la Coise, car c'est un facteur très pénalisant pour la vie de la truite durant les mois d'été.

Article réalisé grâce aux renseignements fournis par Pierre GRES, technicien de la Fédération des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Loire.

